

## Archives et jeune public : le service éducatif de niveau primaire des Archives du Calvados

Valérie Vendrin

---

### Citer ce document / Cite this document :

Vendrin Valérie. Archives et jeune public : le service éducatif de niveau primaire des Archives du Calvados. In: La Gazette des archives, n°224, 2011. Archives départementales et territoires : entre réforme de l'administration territoriale et territorialisation de la culture. pp. 119-129;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2011\\_num\\_224\\_4\\_4867](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_224_4_4867)

---

Document généré le 15/03/2017

# Développer une offre culturelle pour des publics éloignés

---

*Archives et jeune public : le service éducatif de niveau primaire des Archives du Calvados*  
Valérie VENDRIN

*Archives et conférences délocalisées : l'exemple de la Meuse*  
Lydiane GUEIT-MONTCHAL

*Archives et personnes âgées : le projet « 5 150 mémoires » dans les Vosges*  
Isabelle CHAVE

## **Archives et jeune public : le service éducatif de niveau primaire des Archives du Calvados**

Valérie VENDRIN

Lorsque l'on parle de service éducatif des Archives, on entend souvent un service éducatif du second degré, où l'action culturelle du Rectorat dégageait des détachements de professeurs issus du collège et du lycée et qui actuellement accorde plus ou moins d'heures supplémentaires aux enseignants d'histoire-géographie du secondaire selon les académies. Cette organisation faisait suite à la circulaire Braibant, conçue dans les années 1950. L'originalité du service éducatif du Calvados réside dans l'adjonction, à l'initiative du directeur des Archives départementales et depuis l'année scolaire 1992-1993, d'un service éducatif primaire avec la mise à disposition d'un enseignant à mi-temps, puis de deux, pour faire face à la demande croissante d'interventions.

Celles-ci étaient prévues non seulement aux Archives départementales du Calvados mais également sur tout le territoire du Calvados, ce qui était une nouveauté. À cet égard, des travaux en classe ont été préférés à une intervention en archivobus, formule qui avait été expérimentée ailleurs mais jugée peu efficace.

Ce dispositif a permis la construction d'une action pédagogique adaptée à un public éloigné, réparti sur l'ensemble du département. Selon quelles modalités ? C'est ce que je vais m'attacher à développer.

Lors de réunions des services éducatifs, on nous pose souvent la question suivante : « n'avez-vous pas des enseignants et des élèves consommateurs ? » ; suivie d'une autre : « les enseignants et les élèves sont-ils investis et partie prenante dans vos interventions ? ». À cela, on peut clairement répondre que : non, nous n'avons pas un « effet consommation ». Et, oui, les élèves et les enseignants sont investis. Alors, comment cela est-il rendu possible ? Est-ce grâce à notre mode d'intervention ? Est-ce le souci de toujours aller au plus près des élèves, c'est-à-dire de s'adresser à des publics éloignés géographiquement de nous ou d'autres structures culturelles ? C'est en quelque sorte effacer ou réduire un sentiment partagé par les enseignants de ne pouvoir donner un accès égal à la culture pour leurs élèves sur tout le territoire du Calvados.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le service éducatif couvre l'ensemble du Calvados qui est composé de 706 communes, dont 654 de moins de 2 000 habitants, avec une population totale de 663 509 habitants. De fait, le maillage des établissements scolaires adopte cette même structuration avec 588 écoles réparties sur une superficie de 5 548 km<sup>2</sup>, représentant une population scolaire, pour le premier degré, de 69 603 élèves. Le respect de la continuité territoriale nous est donc apparu comme une priorité, qui a permis de pouvoir toucher l'ensemble des établissements scolaires et de proposer aux enseignants des outils pédagogiques adaptés. Cette offre est ouverte à toutes les écoles, même privées.

Les atouts du service éducatif du premier degré sont de disposer de personnels de l'Éducation nationale sur un équivalent temps plein qui, grâce à la prise en charge des différents frais de fonctionnement par le conseil général du Calvados, peut se déplacer là où la demande des enseignants se fait sentir.

Il nous est apparu nécessaire que l'offre proposée par le service éducatif des Archives départementales du Calvados réponde de façon originale aux contraintes institutionnelles posées tant par le conseil général que par l'académie de Caen :

- d'une part, en intervenant directement dans les établissements scolaires, quelle que soit leur situation dans le département ;
- d'autre part, en favorisant des synergies avec des partenaires répartis sur tout le territoire tels que les médiathèques ou des associations, ou au travers d'actions ponctuelles liées à des événements particuliers (commémorations, anniversaires, etc.) ou encore par une collaboration avec les équipes de circonscription autour de la formation des enseignants (programmation d'animations pédagogiques).

Je m'efforcerai donc de développer ces deux points de notre expérience au sein du service éducatif.

### **Le cadre concret de nos interventions auprès des écoles**

En premier lieu, quel meilleur territoire que le département, comme environnement proche dans lequel vit l'élève, pour permettre la mise en place des premiers repères historiques et géographiques, dès l'école élémentaire ? C'est là que prend tout son sens l'utilisation de la richesse et de la diversité des sources détenues par les Archives départementales, qui en font un partenaire incontournable de l'Éducation nationale.

En second lieu, il est nécessaire de dire que c'est au prix de cet effort de compréhension et d'adaptation aux exigences institutionnelles que le service éducatif gagne sa légitimité et sa reconnaissance. Il ne peut être un simple animateur d'ateliers, mais il se doit d'être un allié des apprentissages des élèves, citoyens en devenir.

Un autre aspect à garder présent à l'esprit est l'apport de fac-similés de documents remis et laissés à chaque élève. Ce sont désormais des documents numérisés utiles à l'enseignement de la « culture humaniste » (nouvelle appellation dans laquelle est inséré l'enseignement de l'histoire-géographie) qui sont apportés en classe et sont appropriés aux contraintes et aux attentes des classes les plus éloignées de notre département. Les Archives mettent à disposition des moyens, encouragent l'action des enseignants tout en respectant la liberté d'action pédagogique du service éducatif.

*Comment se déroulent les interventions directes auprès des établissements scolaires ?*

Afin de répondre au mieux aux attentes de chaque professeur des écoles, un rendez-vous individuel est organisé soit le mercredi soit un soir après la classe (il est à noter que les enseignants s'engageant dans cette démarche prennent de leur temps personnel pour monter leur projet). Nous sommes donc là pour définir ensemble le projet poursuivi par l'enseignant en l'inscrivant dans le « parcours culturel de l'élève ». Une fois définis les axes de travail, nous déterminons ensemble des dates d'interventions.

D'abord, dans la classe, à l'aide de documents numérisés concernant la commune ou les communes de l'école dans laquelle on intervient (deux séances de trois heures) :

▪ Une première séance autour de la cartographie (avec la carte de Cassini, le cadastre napoléonien et des cartes postales anciennes du début du XX<sup>e</sup> siècle) permet à l'élève de mieux se situer par rapport à son environnement proche. Cette intervention répond plus particulièrement aux axes 1 et 2 définis par le « socle commun des connaissances et des compétences » :

- lire et orienter une carte ;
- lire et comprendre des documents simples de l'histoire et de la géographie ;
- légènder des documents ;
- ou encore mettre en relation des cartes à différentes échelles et situer les repères géographiques étudiés.

▪ La seconde séance, qui se déroule également en classe, permet de découvrir un autre type d'écrit : les listes nominatives. En les sélectionnant à deux périodes différentes – au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et entre les deux guerres mondiales par exemple –, on conduit l'élève à comprendre les évolutions économiques et sociologiques traversées par son village et à mieux en saisir les enjeux. De plus, cela permet de les inscrire dans l'histoire de France : l'essor industriel du XIX<sup>e</sup> siècle, la mécanisation, l'exode rural, le rôle de l'école dans cette évolution, etc. Cette intervention correspond plutôt à l'axe 3 du « socle commun de connaissances et de compétences », en travaillant sur les deux points suivants :

- savoir relever et placer des informations sur une frise chronologique ;
- connaître le vocabulaire historique de la période étudiée et le replacer dans les événements-clés de l'histoire de France.

Puis, aux Archives du Calvados, une journée composée :

- le matin, d'une visite qui permet la compréhension du rôle de la collecte, du classement et de la conservation des documents d'archives, ce qui en garantit la consultation par tous. Ceci privilégiera une approche plus citoyenne visant la compréhension des institutions régissant la vie dans la société française et les acquis de la Révolution française pour chaque homme et citoyen ;

- l'après-midi, d'une autre séance de travail, prévue dans la salle dédiée à cet effet, avec des documents spécifiques à la commune et au sujet traité. Outre l'étude de documents authentiques, c'est alors la rencontre sensible avec des documents de l'histoire qui sera favorisée, rejoignant la sphère des émotions comme indiqué dans le paragraphe consacré au domaine artistique du bloc « culture humaniste », ainsi que les compétences suivantes :

- avoir rencontré et connaître quelques œuvres majeures de son patrimoine ;

- savoir situer les œuvres<sup>1</sup> étudiées dans le temps.

Il est à noter que le conseil général nous accompagne dans cette démarche en prenant en charge les coûts de transport, qu'il s'agisse des déplacements de l'enseignant détaché au service éducatif ou du bus lors de la venue des élèves aux Archives départementales du Calvados, offrant les garanties nécessaires de sécurité.

*Un prolongement possible : la participation au concours « Historien de demain – René Norbert Sauvage » en fin d'année scolaire<sup>2</sup>*

Chaque année, parmi les quelque quarante écoles accompagnées, le travail de quatre ou cinq classes est mis en avant et exposé dans le cadre d'une petite cérémonie où l'inspecteur d'académie et le conseiller général en charge de la culture sont invités. Le projet gagnant peut même faire l'objet d'une publication comme en 2007-2008 avec le livret n° 39 produit par les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école d'Émiéville : « Un rêve, un voyage en 1926, sur les chemins des pèlerins » ou cette année 2010-2011, le travail des élèves de CM1 et CM2 d'Asnelles avec « Le voyage de Jules Danjou ». À chaque fois, les

---

<sup>1</sup> Par œuvre, nous entendons les documents de notre patrimoine commun.

<sup>2</sup> Ill. 1, p. IV.

élèves ont extrait un ou des personnage(s) de la liste nominative de leur commune, en l'occurrence un fromager en 1926 ou une dentellière en 1826, pour lui faire vivre une aventure (fiction historique) qui leur permet de réutiliser les éléments étudiés lors des interventions du service éducatif des Archives départementales du Calvados ainsi que d'autres participations comme une classe de découverte au Mont-Saint-Michel ou à Paris, des visites de musées, etc. La cérémonie du concours « Historien de demain » est l'occasion de récompenser les élèves par une distribution de prix, accompagnée de petits cadeaux. Il est à noter que le mécénat des banques (à hauteur de 250 €) a cessé depuis plusieurs années.

Pour d'autres classes, cette démarche s'inscrit dans un certain nombre de commémorations ou de programmes développés dans leur commune : 90<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale ou 65<sup>e</sup> anniversaire du débarquement en Normandie.

#### *Un travail inscrit dans le parcours culturel de l'élève*

Depuis le décret du 11 juillet 2006, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place le « socle commun des connaissances et des compétences », imposant de nouvelles contraintes et exigences vis-à-vis des enseignants. Dans l'académie de Caen, ce contexte a encore été renforcé par le fait que l'institution a souhaité inscrire ces actions culturelles dans le « parcours culturel de l'élève », dispositif mis en œuvre par les enseignants successifs des élèves tout au long de leur scolarité.

Le travail ainsi mis en place s'inscrit donc dans le « parcours culturel de l'élève » et permet à l'enseignant de le valider en tant que tel auprès de sa hiérarchie. C'est en partant du particulier, du local, de la commune dans laquelle les élèves vivent qu'ils arriveront à construire les repères qui leur permettront de les replacer à une échelle nationale puis européenne.

### **Favoriser des synergies sur le territoire**

Dans un second temps, je souhaiterais aborder un autre aspect de nos interventions qui concerne plutôt la création de synergies avec des institutions territoriales réparties sur l'ensemble de notre département telles que les médiathèques ou les musées.

Cette approche peut être faite au travers de projets :

- ponctuels, tel celui de la médiathèque de Dives-sur-mer ;
- ou pérennisés dans le temps, comme celui de la médiathèque de Condé-sur-Noireau, accueillant dans ses locaux le musée Charles Léandre.

### *Le projet de la médiathèque de Dives-sur-Mer*

Dans le cas de la médiathèque de Dives, nous avons répondu à une demande institutionnelle émanant de l'équipe de circonscription de l'Éducation nationale qui souhaitait associer les élèves de cette commune à la rénovation de leur espace urbain et plus particulièrement à la réhabilitation de leur gare. Ce projet était impulsé par la mairie et coordonné par la médiathèque. Le service éducatif des Archives départementales a donc été sollicité pour travailler avec toutes les classes du primaire afin que les élèves comprennent mieux les enjeux de cette réhabilitation. Nous sommes allés directement travailler dans les classes de CP et CE1 avec des cartes postales numérisées, ce qui a permis de découvrir « le train et la gare autrefois » en tant que moyen de déplacement, mais de visualiser également l'habillement, l'architecture des gares, les trains fonctionnant grâce à une machine à vapeur, le développement des stations balnéaires, etc. Avec les plus grands – CE2, CM1 et CM2 –, nous avons eu des séances en classe et une autre aux Archives départementales du Calvados, qui nous ont permis d'explorer les enjeux économiques de la création des lignes de chemin de fer et leur impact sur le développement touristique de la côte normande.

Ce travail, qui s'est poursuivi sur toute l'année scolaire 2009-2010, a permis aux élèves d'exposer, en fin d'année scolaire, dans les locaux de leur médiathèque, toutes leurs productions aussi bien plastiques qu'historiques, fruits de leurs recherches. Nous avons ainsi pu mesurer tout l'impact citoyen qu'une telle action pouvait avoir sur les élèves. Cette collaboration se poursuivra sur l'année 2011-2012 avec un autre projet incluant les mêmes partenaires : l'élaboration d'un plan patrimonial avec la production d'un livret de découverte de la ville de Dives et l'exposition des travaux de recherche des élèves à la médiathèque en fin d'année scolaire. Deux classes de CM2 se trouvent impliquées dans ce projet et suivies par le service éducatif des Archives départementales.



*L'expérience menée avec la médiathèque de Condé-sur-Noireau*

Une autre expérience que nous menons actuellement est née de la volonté de l'équipe de circonscription de l'Éducation nationale et des Archives départementales de bâtir un projet avec la médiathèque-musée de Condé-sur-Noireau. Après une animation pédagogique délocalisée dans la médiathèque de cette commune, nous avons ressenti une forte demande des enseignants de construction d'outils pédagogiques sur le patrimoine local.

La première année, nous avons donc proposé des outils permettant de mieux connaître sa commune, chef-lieu de canton, tels que des « parcours dans la ville » étayés par des documents d'archives. Il nous a semblé judicieux d'élargir le projet au territoire du canton, champ d'action de la médiathèque. L'action de celle-ci n'est par ailleurs pas sans rayonnement sur le département de l'Orne voisin. Nous avons également fait le choix d'englober le collège et le lycée afin de les inscrire dans le « parcours culturel de l'élève ». La documentaliste du collège ayant des contacts réguliers avec la médiathèque s'est, de fait, associée au projet.

Le nombre d'enseignants intéressés par ce type de projet autour du « patrimoine local » a atteint une importance ne permettant plus d'envisager seulement un traitement individuel, avec des interventions directes par le service éducatif dans toutes les classes (à moins de ne favoriser que ce secteur du département, ce qui n'est bien sûr pas l'objectif recherché). Nous nous sommes donc orientés vers une collaboration entre le service éducatif des Archives départementales, la médiathèque de Condé, la documentaliste du collège et une enseignante d'histoire-géographie en lycée (référente « histoire des arts »), afin de proposer un outil utilisant toutes les ressources disponibles sur place et particulièrement les collections du musée Charles Léandre, dont les fonds abordent aussi bien le patrimoine local et le développement industriel de cette commune que des personnages célèbres tels que Dumont d'Urville ou des collections de peintures et de dessins (caricatures). De plus, la thématique de la reconstruction est très prégnante dans la commune de Condé-sur-Noireau puisque celle-ci fut détruite à 90 % durant la seconde guerre mondiale.

La construction d'un site dédié aux enseignants a été privilégiée, susceptible de faire le lien entre les différentes ressources, l'offre croissante de documents numérisés disponibles sur le site des Archives du Calvados – auquel la médiathèque est abonnée –, d'une part, et la diversité des demandes faites par les enseignants, d'autre part. La structure adoptée s'est basée sur le squelette proposé par le Centre national de documentation pédagogique, ce qui permettra son référencement sur « Educasources », site de ressources documentaires de l'Éducation nationale. Il permettra aux enseignants de

construire leurs séances de travail selon les instructions officielles et d'être en contact avec des institutions territoriales : nationale avec l'Éducation nationale, départementale avec les Archives départementales du Calvados et locale avec la médiathèque-musée de Condé-sur-Noireau. Cet outil de travail fournira aux enseignants des sources sûres et validées et permettra au service éducatif de venir en complément et d'intervenir en classe sur des projets plus spécifiques en reprenant le schéma plus classique développé en première partie.

Nous n'en sommes pour l'instant qu'à la phase d'élaboration du projet qui, par le nombre même de participants et de sujets possibles, répertoriés par rapport aux programmes de l'Éducation nationale et à la richesse des thématiques locales, est un chantier lourd. Cette collaboration n'aurait pu voir le jour sans la volonté commune des entités territoriales – qu'elles soient départementales ou locales – de proposer un outil opérationnel à un public éloigné dont le relais peut se situer localement. La rencontre humaine entre différentes personnes de la médiathèque, du service éducatif des Archives départementales du Calvados et de l'Éducation nationale ainsi que leur mise à disposition par leurs institutions respectives ont également permis la mise en place de ce projet.

*Avec les circonscriptions de l'Éducation nationale... Aller à la rencontre des enseignants*

En dernier lieu, afin de pérenniser nos actions, nous devons en permanence programmer chaque année des animations pédagogiques entre le service éducatif et les équipes de circonscription de l'Éducation nationale qui sont le maillage territorial de cette institution. Ce partenariat nous permet ainsi de toucher des publics éloignés et de faire prendre conscience aux enseignants que développer des sujets en histoire-géographie avec les Archives départementales du Calvados, partie intégrée maintenant à la « culture humaniste », leur permet de s'inscrire dans une problématique de « projet » tout en favorisant les apprentissages du « lire, dire et écrire ».

De plus, les animations pédagogiques, programmées chaque année par les équipes de circonscription et inscrites à la formation continue des enseignants, permettent également de toucher des enseignants de l'ensemble du département du Calvados, en se rendant sur place pour des temps de formation. Ainsi, un rappel institutionnel permet de resituer l'histoire et la géographie dans le pilier 5 du « socle de connaissances et de compétences » et de dégager les connaissances et capacités attendues en fin de scolarité obligatoire, se déclinant en quatre axes :

▪ Premier axe :

Lire, comprendre et mettre en relation différents langages utilisés en histoire et géographie : images, cartes, textes, graphiques.

▪ Deuxième axe :

- situer et connaître, aux différentes échelles, les grands ensembles physiques et humains ;

- identifier et décrire les grands types d'aménagements ;

- identifier et connaître les principales caractéristiques de la France et de l'Union européenne.

▪ Troisième axe :

- situer et connaître les différentes périodes de l'histoire de l'humanité ;

- situer et connaître les grands traits de l'histoire de France et de la construction européenne.

▪ Quatrième axe :

- identifier la diversité des civilisations, des sociétés, des religions ;

- reconnaître des critères de richesse et de pauvreté ; identifier les inégalités de développement à différentes échelles ; connaître les grandes puissances contemporaines ;

- identifier et expliquer les enjeux du développement durable ;

- utiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité.

L'on invite également les enseignants à venir dans nos locaux et y découvrir les archives et leur enjeu patrimonial autant que pédagogique. Toute cette démarche globale permet de créer des synergies et de déclencher, auprès des enseignants, l'envie de travailler avec des documents originaux issus des fonds des Archives départementales tout en les recontextualisant dans l'histoire nationale. Ils donnent ainsi à leurs élèves du sens à leurs apprentissages tout en respectant le « socle commun de connaissances et de compétences ». L'inscription des Archives départementales du Calvados dans la formation continue des enseignants permet une lisibilité et une reconnaissance institutionnelles. Ce travail reste à remettre en permanence sur le métier et nécessite des partenariats entre différentes institutions territoriales.

La continuité territoriale et l'égalité de traitement de tous nos élèves pourront être assurées tant que le maintien de structures telles que la nôtre sera favorisé et reconnu pour son intérêt pédagogique par les différentes institutions.

En conclusion, comme on a pu le noter à travers le récit de ces différentes expériences, nous n'aurions pu mener à bien ces actions auprès des publics scolaires éloignés sans le soutien de l'Éducation nationale et du conseil général du Calvados, et à travers lui, des Archives départementales, soutien qui peut se révéler fragile à l'heure des restrictions budgétaires actuelles. Nous n'aurons, en effet, plus qu'un demi-poste au lieu d'un au service éducatif primaire à partir de la rentrée prochaine, ce qui restreindra, de fait, nos interventions sur le terrain. En revanche, le soutien de la direction des Archives départementales du Calvados, notamment financier, reste inchangé.

L'école saura-t-elle représenter l'institution favorisant l'égalité de traitement de tous ces élèves et donc de tous les citoyens en devenir qu'ils représentent ? Saura-t-elle en conserver les structures pédagogiques, comme le service éducatif des Archives départementales, favorisant la continuité territoriale ? Saura-t-elle en comprendre et en assumer les enjeux ? L'Éducation nationale, enfin, permettra-t-elle de toucher les publics éloignés que sont nos écoles rurales de proximité ?

Toute cette démarche globale permet de créer des synergies et de déclencher auprès des enseignants et leurs élèves l'envie de travailler avec des documents originaux issus des fonds des Archives départementales tout en les recontextualisant dans l'histoire nationale.

Enfin, en appliquant une démarche de « sur mesure » et non de « prêt-à-porter », on ne rencontre pas d'enseignants « consommateurs » ni d'élèves non investis. La clé réside donc peut-être dans ce « cousu main » donnant à l'enseignant l'envie de s'impliquer et de réduire son isolement aux quatre coins de notre département en faisant partie de la grande famille des connaisseurs des archives. Quelle meilleure façon de découvrir et explorer son histoire qu'en en devenant acteur ?

Valérie VENDRIN  
Service éducatif du premier degré  
Archives départementales du Calvados